# Les conditions générales de vente de O2C Partners

## 1- PRESENTATION

O2C Partners est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi aux Chabottes, 26420 Saint Agnan en Vercors (France). O2C Partners développe, propose et dispense des formations en présentiel, intra entreprise, conçoit et anime des classes virtuelles, ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le distanciel. O2C Partners réalise également des du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations O2C Partners étant ci-après dénommée « l'Offre de services O2C Partners» ou « l'Offre de services»).

## 2 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services O2C Partners relatives à des commandes passées auprès de O2C Partners par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de O2C Partners, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que O2C Partners ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de O2C Partners, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## 3 - CONSEIL OPERATIONNEL

Toute prestation de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par O2C Partners. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 6.2.3 ci-après.

Pour la réalisation des missions de conseil opérationnel, O2C Partners facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.



## 4 – PARCOURS DE COACHING

Tout parcours de coaching fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par O2C Partners. En cas d'acceptation par le Client, un acompte de 50% minimum du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Pour la réalisation de coachings, O2C Partners facture les sessions des consultants consacrées à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

## 5 - FORMATIONS INTRA ENTREPRISES EN PRESENTIEL

**5.2. Descriptif**

Les dispositions du présent article concernent des formations intra entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

**5.2. Conditions financières**

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par O2C Partners . Sauf disposition contraire dans la proposition O2C Partners , un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 6.2.3 ci-après.

## 6 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

**6.1 Documents contractuels**

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

**6.2 Règlement par un OPCA**

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à O2C Partners . En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par O2C Partners au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à O2C Partners au premier jour de la formation, O2C Partners se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

**6.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client**

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre O2C Partners et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, même en cas de report, O2C Partners se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :

- 70 % des honoraires prévus pour la session en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 15 jours ouvrés avant le jour planifié
- 30 % des honoraires prévus pour la session en cas d'annulation dans un délai supérieur à 15 jours ouvrés et inférieur ou égal à 30 jours ouvrés avant le jour planifié
- Pas d'indemnité en cas de préavis supérieur à 30 jours ouvrés

L'annulation doit être communiquée par mail à c.dubandoyard@oocpartners.com

## 7 - DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES O2C PARTNERS

**7.1 Modalités de passation des Commandes**

La proposition et les prix indiqués par O2C Partners sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par O2C Partners d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par O2C Partners à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

**7.2. Facturation – Règlement**

7.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, …) sont facturés en sus.

# Les conditions générales de vente de O2C Partners

7.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;

aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, O2C Partners pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

O2C Partners aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à O2C Partners .

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7.2.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière du PRESTATAIRE acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule de révision de prix suivante :

$$P1 = P0 \left(\frac{S1}{S0}\right)$$

Où P1 = prix révisé en EUR HT

P0 = prix initial en EUR HT

S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

S0 = indice Syntec à la date de signature du contrat où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

**7.3. Limitations de responsabilité de O2C Partners**

La responsabilité de O2C Partners ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à O2C Partners .

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de O2C Partners est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de O2C Partners est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de O2C Partners ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

**7.4. Force majeure**

O2C Partners ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à O2C Partners , les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de O2C Partners .

**7.5. Propriété intellectuelle**

O2C Partners est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par O2C Partners pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de O2C Partners . A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de O2C Partners . En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

.En tout état de cause, O2C Partners demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client

**7.6. Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par O2C Partners au Client.

O2C Partners s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

**7.7. Communication**

Le Client accepte d'être cité par O2C Partners comme client de ses offres de services, aux frais de O2C Partners . Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6.5, O2C Partners peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

**7.8. Protection des données à caractère personnel**

O2C Partners peut être amené à collecter et traiter certaines données personnelles. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet, www.oocpartners.com ou en sollicitant sa communication par mail à l'adresse email du DPO ci-dessous.

Pour toute question relative à la gestion de vos données par nos soins ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

- Par email à l'adresse suivante : contact.oocpartners@gmail.com
- Par courrier à l'adresse suivante : O2C Partners, 490 route des Chabottes, 26420 Saint Agnan en Vercors, France

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par O2C Partners aux fins de réalisation et de suivi de la formation..

- le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à O2C Partners.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. O2C Partners conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

**7.9. Droit applicable – Attribution de compétence**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET O2C PARTNERS A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS.